

Commune de TREZIOUX

<p>Membres en exercice : 11</p> <p>Membres présents : 11</p> <p>Voix délibérantes : 11</p>	<p>L'an 2014, le 21 mai à 20 heures30,</p> <p>le Conseil Municipal de la Commune de TREZIOUX, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Hubert CHEMINAT, Maire.</p> <p>Date de convocation : 15 mai 2014</p>	<p>Année : 2014</p> <p>Séance : 05</p> <p>Délibération : 001 à 002</p>
---	--	---

Présents : Messieurs CHEMINAT, DUBOURGNOUX, DEGOILLE, PERRIN, BERTIN, MENDES, GUIGON, RENARD, KUNZ et Mesdames BERGER et RICHARD.

Secrétaire de séance : Mr Georges RENARD.

21052014/01 : Objet: demande de subvention au Conseil Général dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la possibilité qui s'offre à la commune d'obtenir une subvention pour la mise en sécurité du mur de soutènement qui s'est effondré sur la route communale (en sens unique) , tout près du parking sous les écoles, principalement emprunté par les parents d'élèves . Ce parking est essentiel, afin de limiter le nombre de véhicules stationnant sur la route Départementale 7, au moment de l'arrivée et de la sortie des classes.

Le taux de cette subvention est de 75 % (avec un plafond de 7500€).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil :

- approuve la proposition,
- précise que le financement restant sera assuré par les ressources propres de la Commune et un emprunt si nécessaire ;
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer les actes nécessaires à ces réalisations.

21052014/02 : Objet: Suite à la mise en place du nouvel outil de gestion informatique du Conseil Général pour les transports scolaires, révision du mode de prise en charge par la Commune des élèves de maternelle du RPI.

Vu l'article L.3111-9 du code des transports,

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Vu la convention en date du 15 avril 2014 conclue avec le Département du Puy-de-Dôme pour le suivi et la gestion de proximité des transports scolaires,

Par convention en date du 15 avril 2014, le Département du Puy-de-Dôme avait confié à la commune de TREZIOUX le soin de contribuer à l'organisation et la gestion des services de transports scolaires.

Sur le fondement de cette convention, la commune de TREZIOUX avait notamment pour mission de collecter et d'encaisser le montant de la participation due par les familles au titre des transports scolaires.

Par ailleurs, la commune de TREZIOUX prend à sa charge la totalité de cette participation incombant aux familles.

Or, dans le cadre de l'organisation du transport scolaire 2014/2015, les services du Département du Puy-de-Dôme ont mis en place un nouvel outil de gestion dénommé « PEGASE »,

En raison de ce nouveau mode de gestion, les familles verseront directement au Département la participation financière due au titre des transports scolaires.

A ce titre, la convention conclue entre la commune de TREZIOUX et le Département du Puy-de-Dôme sera modifiée afin que l'encaissement du montant de la participation familiale ne relève plus des missions de la commune.

Pour autant, la commune de TREZIOUX souhaiterait continuer de prendre en charge les frais de transport supportés par l'ensemble des familles

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré, le quorum étant atteint et l'unanimité

Le Conseil municipal

DECIDE

Article 1^{er} : Décide de rembourser la totalité des frais de transport scolaire aux familles de la Commune de TREZIOUX dont les enfants fréquentent l'école maternelle du RPI à savoir, sur la commune de Saint-Flour l'Étang.

Article 2 : ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Puy-de-Dôme

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 mai 2014

SIGNATURE DES MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS:

<i>Hubert CHEMINAT</i>	
<i>Jean DUBOURGNOUX</i>	
<i>Michel DEGOILLE</i>	
<i>Gérard PERRIN</i>	
<i>Frédéric BERTIN</i>	
<i>Thierry MENDES</i>	
<i>Véronique BERGER</i>	
<i>Bruno GUIGON</i>	
<i>Joël KUNZ</i>	
<i>Georges RENARD</i>	
<i>Marie-Laure RICHARD</i>	